

RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00078

Numéro SIREN : 453 145 195

Nom ou dénomination : A3E

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2021 sous le numéro de dépôt 1961



A C 2 R

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

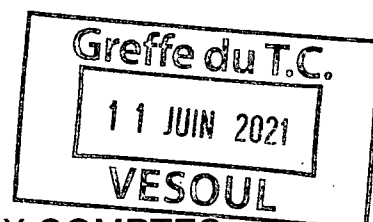
Adresse postale :

AC2R - BP 90463 - 70007 VESOUL CEDEX

Tél. 03.84.76.52.13

Fax 03.84.76.87.96

SAS « A3E »



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exemplaire GREFFE

Exercice clos le 31 décembre 2020



AC2R

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

Adresse postale :

AC2R – 8 rue Bernard Palissy - BP 90463 – 70007 VESOUL CEDEX

Tél. 03.84.76.52.13

Fax 03.84.76.87.96

SAS « A3E »

Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège Social : 9 Avenue du Lac – 70000 VESOUL
RCS VESOUL 453 145 195

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale en date du 24 avril 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « A3E » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société procède à la constatation de dépréciations sur les comptes clients, conformément à l'indication donnée dans la partie « créances » de l'annexe des comptes annuels. Dans le cadre de nos appréciations nous nous sommes assurés du caractère approprié des principes comptables appliqués et du caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacent de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VESOUL, le 23 avril 2021

Pour la SELARL « AC2R »,
Rémi ROMARY
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

A3E

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 538	1 244	294	678
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 538	1 244	294	678
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	3 175	2 385	790	1 773
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	3 175	2 385	790	1 773
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				7 622
Créances rattachées à des participations				88 638
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				96 260
ACTIF IMMOBILISÉ	4 713	3 629	1 084	98 711

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 366		1 366	966
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	1 366		1 366	966
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	422 263	126 124	296 140	326 732
Autres créances	1 175		1 175	5 863
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	423 438	126 124	297 315	332 595
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	397 051		397 051	33 978
Charges constatées d'avance	2 442		2 442	1 817
TOTAL disponibilités et divers :	399 493		399 493	35 795
ACTIF CIRCULANT	824 297	126 124	698 174	369 356

Frais d'émission d'emprunts à étaler			AC2R	
Primes remboursement des obligations			SELARL de Commissaires aux Comptes	
Écarts de conversion actif			Membre de la	
			Compagnie Régionale de Besançon	
TOTAL GÉNÉRAL	829 011	129 753	699 258	468 067

Bilan Passif

A3E

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 30 000	30 000	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	3 000	3 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	264 897	341 055
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	225 162	(76 158)
TOTAL situation nette :	523 059	297 897
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	523 059	297 897
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTE FINANCIÈRE		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	45	11 642
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	45	11 642
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTE DIVERSE		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 386	46 419
Dettes fiscales et sociales	148 159	112 010
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	609	100
TOTAL dettes diverses :	176 154	158 528
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	176 199	170 170
Ecart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	699 258	468 067

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Compte de Résultat (Première Partie)

A3E

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	564 649		564 649	450 504
Chiffres d'affaires nets	564 649		564 649	450 504
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			2 622	2 768
Autres produits			13	59
PRODUITS D'EXPLOITATION			567 284	453 331
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises			174 121	136 658
Achats de matières premières et autres approvisionnements			(400)	(683)
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			56 869	51 457
Autres achats et charges externes				
TOTAL charges externes :			230 590	187 432
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			3 914	6 264
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			172 434	160 808
Charges sociales			66 686	64 205
TOTAL charges de personnel :			239 120	225 013
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 367	1 107
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				113 406
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			1 367	114 513
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			8	11
CHARGES D'EXPLOITATION			474 999	533 234
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			92 285	(79 903)

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Compte de Résultat (Seconde Partie)

A3E

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	92 285	(79 903)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		150
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		150
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	29	221
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	29	221
RÉSULTAT FINANCIER	(29)	(71)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	92 256	(79 974)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	815	3 816
Produits exceptionnels sur opérations en capital	146 229	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	147 044	3 816
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 622	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	7 622	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	139 422	3 816
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	6 516	
TOTAL DES PRODUITS	714 328	457 297
TOTAL DES CHARGES	489 166	533 455
BÉNÉFICE OU PERTE	225 162	(76 158)

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, et conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Faits caractéristiques de l'exercice

A3E a reçu une assignation en justice dans le cadre d'un incendie au sein d'une centrale hydraulique sur laquelle A3E était intervenue en 2017, en vue d'une demande de réparation de préjudice.. Le constructeur de matériel ainsi qu'un assureur sont également assignés en justice. Le montant du préjudice demandé est de l'ordre de 500 000 €. Les audiences ont toutes fait l'objet de report. Les éléments en notre disposition ne permettent pas de déterminer avec suffisamment de précision une provision pour risques dans le cadre de ce sinistre.

A3E a procédé le 17 novembre 2020 à la vente des titres de SAS EDD . Le prix de vente des titres a été de 146 229 € alors qu'ils figuraient à l'actif du bilan pour 7622 €. En sus, la dette qui figurait en compte courant a été remboursée. Une Garantie D'actif Passif a été signée avec l'acheteur portant sur un montant maximal de 30 000 € jusqu'au 31 décembre 2023.

La crise sanitaire du Covid19 ne compromet pas la continuité d'exploitation de la société et n'a pas eu d'impact significatif au niveau de l'activité. Il n'y a pas eu de dépréciation d'actifs constatée en conséquence de la crise sanitaire.

Evènements postérieurs à la clôture

Sur le début d'année 2021, la crise sanitaire du Covid19 ne compromet pas la continuité d'exploitation de la société.

Changement de méthodes

Néant.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

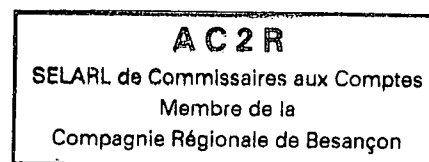
a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels amortis sur une durée de 2 à 5 ans.

Sur option, les coûts de développement de projets sont constatés en charges.

Les coûts d'acquisition sont comptabilisés selon les mêmes règles que les immobilisations corporelles.

b) Immobilisations corporelles



Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'entrée (prix d'achat majoré des coûts directement engagés pour la mise en état d'utilisation du bien) ou à leur coût de production.

Sur option, les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations, mais portés en charge.

Le coût d'acquisition comprend outre le prix d'achat, les droits de douane et taxes non récupérables après déduction des remises, rabais et escomptes de règlement.

Sur option, les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes) sont comptabilisés en charge.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle ayant une durée réelle d'utilisation différente de celle de cette immobilisation et devant être remplacés au cours de la durée réelle d'utilisation de cette immobilisation constituent des composants devant être comptabilisés comme des actifs séparés.

Le coût des composants est porté à l'actif du bilan, comme l'acquisition d'un actif séparé, à l'origine et lors des remplacements.

Les amortissements des autres immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de bureau et informatique : 3 ans

c) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Sur option, les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

d) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « premier entré, premier sorti ».

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur probable de réalisation, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé pour les marchandises.

Sur option, les frais financiers éventuellement liés aux acquisitions ou productions de stocks sont portés en charge.

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La provision pour dépréciations des comptes clients n'a pas été mouvementée au cours de l'exercice.

f) Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

g) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la règle du « premier entré – premier sorti ». Elles sont nulles au 31/12/2020.

h) Provisions

Il est tenu compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de clôture et celle de l'établissement des comptes. Les risques et charges,

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

i) Charges à payer

Il s'agit de passifs certains dont il est parfois nécessaire d'estimer le montant ou l'échéance avec une incertitude moindre que pour les provisions pour risques et charges.

j) Engagements hors bilan

Acte de cautionnement reçu de la part de CREDIT AGRICOLE DE FRANCHE COMTE sur un marché pour 9000 € TTC.

k) Rappels

La SAS SPER était détenue à 100% par A3E jusqu'en 2018. SPER a été cédée à SICAE EST.

Immobilisations

A3E

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 538		
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 538		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 175		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	3 175		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	96 260		25 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	96 260		25 000
TOTAL GÉNÉRAL	100 973		25 000

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			1 538	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			1 538	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			3 175	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			3 175	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		121 260		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :		121 260		
TOTAL GÉNÉRAL		121 260	4 713	

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Amortissements

A3E

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	860	385		1 244
TOTAL immobilisations incorporelles :	860	385		1 244
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	1 402	982		2 385
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 402	982		2 385
TOTAL GÉNÉRAL	2 262	1 367		3 629

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Provisions Inscrites au Bilan

A3E

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	126 124			126 124
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	126 124			126 124

TOTAL GÉNÉRAL	126 124			126 124
----------------------	----------------	--	--	----------------

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

État des Échéances des Créances et Dettes

A3E

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	287 436		287 436
Autres créances clients	134 828	134 828	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	649	649	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	527	527	
TOTAL de l'actif circulant :	423 438	136 003	287 436
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 442	2 442	

TOTAL GÉNÉRAL	425 881	138 445	287 436
----------------------	----------------	----------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	45	45		
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	27 386	27 386		
Personnel et comptes rattachés	16 252	16 252		
Sécurité sociale et autres organismes	21 119	21 119		
Impôts sur les bénéfices	5 655	5 655		
Taxe sur la valeur ajoutée	101 554	101 554		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 579	3 579		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	609	609		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la

TOTAL GÉNÉRAL	176 199	176 199		
----------------------	----------------	----------------	--	--

Composition du Capital Social

A3E

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	100	300
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	300

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Engagements Financiers

A3E

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	

TOTAL	
-------	--

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	9 000
Autres engagements reçus :	

TOTAL	9 000
-------	-------

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Charges et Produits Constatés d'Avance

A3E

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	2 442	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	2 442	

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Charges à Payer

A3E

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 745
Dettes fiscales et sociales	26 304
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	45
Autres dettes	
TOTAL	29 094

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Produits à Recevoir

A3E

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	10 062 206
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	10 268

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

A3E

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Produits cession titres de participation	146 229	775600
Autres produits exceptionnels	815	771800

TOTAL	147 044	
-------	---------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Valeur brute Titres cédés	7 622	675600

TOTAL	7 622	
-------	-------	--

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

**PROCES VERBAL DES
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
du 30 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, l'associé unique de la SAS A3E :

- la société **SICAE EST**,

Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole à Capital Variable dont le siège est sis 9 Avenue du Lac à Vesoul (70000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vesoul sous le numéro 815.680.277, représentée par Monsieur Christophe JOUGLET, Directeur Général,

Constate que sont mis à sa disposition les documents suivants dont elle a eu communication, préalablement aux présentes et pendant un laps de temps suffisant pour en prendre connaissance, les étudier et prendre conseil :

- *le rapport de gestion préparé par le Président,*
- *les rapports du commissaire aux comptes,*
- *les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et l'inventaire,*
- *un exemplaire des statuts de la Société,*

Rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- ***Examen et approbation des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes***
- ***Approbation du bilan, compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2020***
- ***Quitus au Président***
- ***Affectation des résultats de l'exercice écoulé***
- ***Approbation et ratification des conventions réglementées***
- ***Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités***

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associée unique et au commissaire aux comptes, ou tenus à leur disposition, au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'associée unique lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, l'associée unique prend les décisions suivantes :

Première décision – Approbation des rapports de gestion et quitus

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui font apparaître un bénéfice de 225 161,69 €, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associée unique donne quitus au Président de son mandat pour ledit exercice.

Deuxième décision – affectation du résultat

L'associée unique constate l'existence d'un bénéfice de 225 161,69 € qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

- Autres réserves	225 161,69 €
-------------------	--------------

L'associé unique indique qu'il sera procédé, par prélèvement sur les autres réserves, à une distribution de dividendes à hauteur de 2 000 € par action, soit pour 100 actions composant le capital social 200 000 €. La totalité des dividendes distribués n'est pas éligible à l'abattement de 40%.

Conformément à l'article 243 b du Code général des Impôts, il est rappelé que les dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : NEANT

Exercice clos la 31 décembre 2018 : 150 000,00 euros, soit 1500.00 euros par titre.

Exercice clos le 31 décembre 2017 : NEANT

Troisième décision – Constatation absence de convention réglementée

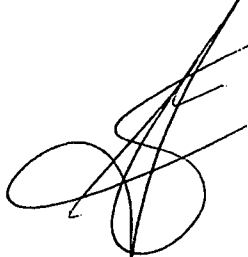
L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, déclare approuver ledit rapport. Il n'y a pas pour l'exercice 2020 de convention réglementée.

Quatrième décision – Pouvoirs pour les formalités

L'associée unique confère au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes, tous pouvoirs pour faire tous dépôts, publicités et accomplir toutes formalités légales et administratives.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant de l'associée unique, reporté à sa date, sur le registre des délibérations.

Pour L'associée unique,
Le Directeur Général,



C. JOUGLET